Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 035-213503154-20260321-26_03_21_02-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT SULPICE LA FORET
Séance du 21 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le 21 mars 2026 à 10h30, Le Conseil Municipal de la commune de Saint Sulpice la Forêt régulièrement convoqué le 16 mars 2026 par Monsieur Yann HUAUMÉ, Maire sortant, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Odile BELHADE doyenne d'âge.

MEMBRES EN EXERCICE :	19
MEMBRES PRESENTS :	18
MEMBRES VOTANTS :	19

Étaient présents : ABGRALL Jean, ANFRAY Thomas, ANGER Anthoine, BELHADE Odile, DEVARIEUX Alain, DOREL Soizic, GUINARD Ghislaine, HUAUMÉ Yann, LACOLLEY Ferdinand, LE BITTER Hervé, LEMARCHAND Laurence, LE PICHON Hélène, LIARD Emilie, LOYER Laurence, PICARD Yves, TIREAU Marie-Béatrice, VAGNEUR Anne, VIVIER Quentin formant la majorité des membres en exercice.
Était absent excusé : A. DESNÉ a donné pouvoir à Y. HUAUMÉ
Secrétaire de séance : Ferdinand LACOLLEY
Date de convocation : 16 mars 2026
Date d'affichage de la convocation : 16 mars 2026
Date de publication : 23 mars 2026

N°26-03-21/02

FIXATION DU NOMBRE DES ADJOINTS

VU l'article L2122-2 du code général des collectivités territoriales

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer sur le nombre d'adjoints à élire, dans les limites autorisées, sachant que le nombre maximum d'adjoints ne peut pas excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal, arrondi à l'entier inférieur.

L'effectif légal du Conseil municipal de Saint Sulpice la Forêt étant de 19 membres, le nombre maximum d'adjoints au maire est de 5

Après délibération, le Conseil Municipal, par :

- 19 voix POUR,
- 0 ABSTENTION(S),
- 0 voix CONTRE,

↳ Décide de fixer à cinq (5) le nombre d'adjoint·es au Maire,

↳ Autorise Monsieur Yann HUAUMÉ à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait certifié
Conforme au Registre,

Le secrétaire de séance
Ferdinand LACOLLEY

Le Maire
Yann HUAUMÉ

MAIRIE de SAINT-SULPICE-la-FORÊT (Ille-et-Vilaine)